

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



ANTR3 Doctorat en sciences sociales (anthropologie)

Gestion du programme

POLS Département des sciences politiques et sociales

Conditions d'admission

Le doctorat en sciences sociales : anthropologie est un programme accessible aux Diplômés d'études spécialisées en anthropologie avec grade et aux diplômés d'études approfondies en sciences sociales : anthropologie.

Les candidatures au doctorat de personnes de qualifications jugées équivalentes au diplôme d'études spécialisées en anthropologie sont examinées sur base d'un dossier.

Demande d'admission

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la page web "Accès aux études":

<http://www.ucl.ac.be/etudes/libres/acces.html>

Les demandes d'admission ou de renseignements complémentaires doivent être adressées au Président de la Commission doctorale.

Contenu du programme

Le doctorat en sciences sociales : anthropologie est régi par un règlement qui peut être obtenu au secrétariat des étudiants du Département des sciences politiques et sociales ou sur le site web :

<http://www.pols.ucl.ac.be/enseignement/reglements/doctorat.htm>